

par conséquent, de déterminer la forme dans laquelle les différents gouvernements des possessions peuvent le mieux prendre leur part du fardeau de la défense impériale eu égard aux différentes conditions politiques et géographiques. Considérant les difficultés impliquées, on ne doit pas s'attendre à ce que les discussions avec les différents ministres de la défense résultent en un plan complet et final de défense navale, mais on espère qu'il sera possible de formuler les grands principes sur lesquels on devrait encourager le développement des forces navales coloniales. En même temps que seraient posés les fondements de futures marines coloniales à être maintenus dans différentes parties de l'empire, ces forces contribueraient immédiatement et matériellement aux besoins de la défense impériale.

Je passe certains paragraphes qui maintiennent absolument la prétention que j'essaie d'établir, et j'arrive à la fin du mémoire :

13. *Pari passu* avec la création de la flotte il faudrait considérer le développement des ressources locales dans tout ce qui se rapporte au maintien d'une flotte. Il devrait être fait un examen soigneux dans les établissements de construction et de réparation en vue de les adapter généralement aux besoins de l'escadre locale. Il y aurait à établir des écoles d'instruction pour officiers et hommes; il y aurait à prendre des arrangements pour la fabrication, l'approvisionnement et le réapprovisionnement des munitions navales du matériel de guerre et des navires voulus pour l'escadre.

14. Il pourrait être répondu à tous ces besoins selon les vues des gouvernements coloniaux, en ce qui concerne la forme que prendra leur contribution et la manière de la faire. Mais relativement à la construction de bâtiments, aux armements et au matériel de guerre, etc., d'une part, et à l'instruction et à la discipline en temps de paix et en temps de guerre, de l'autre, il devrait y avoir un standard commun. S'il faut considérer la flotte maintenue par une possession comme une partie intégrale des forces impériales, avec un vaste champ d'échangeabilité entre ses parties constituantes avec ces forces, sa suffisance générale devrait être la même, et les installations pour radouber et réapprovisionner les bâtiments de Sa Majesté, soit qu'ils appartiennent à une flotte coloniale ou à la flotte du Royaume-Uni, devraient être les mêmes. De plus, vu que c'est une condition *sine qua non* que le succès des opérations en temps de guerre dépend de l'unité de commandement et de direction, la discipline générale doit être la même dans tout le service impérial sans quoi il ne serait pas possible de s'arranger pour la coopération et l'aide mutuelles qui seraient indispensables dans la création et l'établissement d'une force navale locale en étroite relation avec la marine royale. Il a été reconnu par les gouvernements coloniaux qu'en temps de guerre les forces navales locales devraient être sous la direction générale de l'Amirauté.

Tout cela a été pleinement approuvé par nos délégués. Leurs conclusions, leur décision au sujet des navires qu'il faudrait

M. MONK.

construire, sont indiquées tout au long à la page 26 du rapport imprimé.

Mais j'ai dit qu'afin de bien comprendre l'étendue de ce nouveau plan, il faut prendre en considération un point que l'on semble avoir perdu de vue, et dont n'a jamais dit un mot, autant que je sache, mon très honorable ami. C'est pourtant la partie la plus importante de la conférence, celle qui se rapporte à la défense militaire. Je ne veux pas faire de longues citations bien que j'aie noté certains paragraphes qui se rapportent à cette partie de la conférence. Nos délégués ont accepté entièrement le mémoire militaire, et si ce mémoire est observé, il en résulte clairement qu'avant longtemps les forces militaires de notre pays seront absolument à la disposition des autorités impériales en cas de guerre. Je ne veux pas faire de longues citations. J'affirme que, même pour un profane comme moi, il est impossible de lire ce mémoire militaire, approuvé par nos délégués, sans arriver à la conclusion que tout ce projet montre que l'on exécute avec suite ce que l'on a nommé d'une façon vague, il y a quelques années, dans notre pays et ailleurs, le plan impérialiste; d'un plan qui a été depuis longtemps le rêve de quelques-uns dont je parlerai dans quelques instants, comportant une union politique virtuelle de l'empire, et l'abolition de la chose la plus importante pour l'autonomie des colonies, en réduisant dans un certain sens au rôle de simple institution municipale, et en leur imposant l'autorité impériale chez elles, sans leur accorder aucun privilège correspondant, sans leur donner le droit absolu de contrôle, sans voie consultative. Tout cela est de la plus grande importance, c'est un des plus précieux privilèges du gouvernement responsable que nous avons acquis dans des circonstances importantes et difficiles.

Sir FREDERICK BORDEN: Je ne voudrais pas interrompre mon honorable ami, mais je sais qu'il ne désire pas induire la Chambre en erreur, et je lui demanderai de se reporter à la déclaration faite par le premier ministre d'Angleterre, qu'il nous citait il y a quelques instants, et dans laquelle le premier ministre se servait des paroles suivantes:

Le résultat est un plan d'organisation des forces de la Couronne partout où elles se trouvent de telle façon que tout en conservant l'économie complète de chaque possession, si ces possessions désirent aider à la défense de l'empire dans le cas d'un besoin réel, etc., elles peuvent le faire.

M. MONK: J'ai lu cela.

Sir FREDERICK BORDEN: Oui, mais l'honorable député ne paraît pas en tenir compte; il ne paraît pas en avoir compris le sens.